

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-2-147

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SARL « LES 4 SAISONS DU JARDIN »

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D7-5-2-147**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE****SARL « LES 4 SAISONS DU JARDIN »**

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de ses services en date du 5 Octobre 2023 par Monsieur Cédric MOELLAERT et ayant reçu un avis favorable de la commission économie du 21 Novembre 2023.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :**Projet global de développement économique et investissements prévus :**

- Reprise d'activité avec rachat du fonds de commerce de la jardinerie « les 4 saisons du jardin » de Monsieur François MAZE, zone d'activité de Prouxet à Valence d'Agen effective début Décembre 2023.
- Acquisition du foncier bâti et non bâti de la jardinerie.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Après 4 années d'apprentissage et 5 années d'activité salariée au sein de la jardinerie de son créateur Monsieur François MAZE, le porteur de projet Monsieur Cédric MOELLAERT a créé son entreprise de créations paysagères et d'entretien de parcs et jardins depuis 13 ans sur notre territoire.

En projet depuis un an, le rachat du foncier bâti et non bâti de la jardinerie SARL « les 4 saisons du jardin » est aujourd'hui devenu une réalité en complémentarité de la reprise du fonds de commerce à compter de Décembre 2023.

Le projet global bénéficie d'un accord bancaire du Crédit Agricole.

Montant total de dépenses HT éligibles : 300 270,00 €

- Acquisition foncier et immobilier : 279 065,00 €
- Honoraires et frais : 21 205,00 €

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire (accord du Crédit Agricole).
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier (20 %) pour un montant total de 60 054,00 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet de développement d'activité professionnelle sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 60 054,00 € qui ne peut générer de co- financement sur ce dispositif de la Région Occitanie.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 21 novembre 2023, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 60 054,00 € à Monsieur Cédric MOELLAERT,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 60 054,00 € à Monsieur Cédric MOELLAERT,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Paul DELACHOUX


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET